

## Plus de 16,4 millions d'euros d'aides pour l'Auvergne

La Commission Permanente du Conseil régional d'Auvergne s'est réunie le 5 juillet 2010 et a attribué **plus de 16,4 millions d'euros d'aides**. Parmi les principaux secteurs aidés : **formation professionnelle (plus de 3,2 millions d'€), lycées (plus de 3 millions d'€), développement économique (1,8 millions €), aménagement du territoire (3,6 millions €), sport et jeunesse (1,7 million)...**

**Dans le Puy-de-Dôme : près de 2,4 millions pour le développement durable et l'aménagement du territoire, plus de 2,3 millions d'€ pour la formation professionnelle et les lycées, 715.800 € pour le développement économique, 1,26 million d'€ pour le sport, jeunesse et vie associative...**

Ont notamment été attribués :

### Économie et Emploi

- Aide régionale aux fonds propres, 120.000 € répartis entre la SARL société d'exploitation et transformation des laves d'Auvergne à Mazaye et SAS réparation structures aéronautiques à Clermont.
- Fonds régional pour l'ancrage des entreprises, 425.600 € à la SARL SPOC à La Monnerie-le-Montel et la SARL Sibel à Thiers. Incluant une aide à la création d'emplois, le versement de cette aide sera soumis à vérification du nombre d'emplois créés.

### Agriculture, bois et forêt

- Promotion du bois dans la construction, 30.000 € à la communauté de communes des Coteaux de Randan pour la construction de gîtes d'entreprises.
- Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage : 57.064 € à 9 bénéficiaires du 63.
- Contrats de valorisation qualité : 30.000 € à l'interprofession Saint-Nectaire pour sa campagne de communication 2010.

### Lycée et Formation professionnelle tout au long de la vie

- 80.228 € pour la formation professionnelle de personnes en difficulté.
- **1,84 million € au titre du Contrat d'objectifs et de moyens pour la modernisation et développement de l'apprentissage.**
- 1.31 million d'€ pour travaux et équipement dans les CFA dont 306.120 € pour le Puy-de-Dôme.
- Sanitaires et sociales : 22.260 € pour la formation de 14 personnes au diplôme d'auxiliaire de vie sociale.
- **2,77 millions d'euros pour l'équipement des lycées publics dont 1,3 million pour les établissements du Puy-de-Dôme.**
- 101.439 € de dotation complémentaire au lycée Roger Claustres pour la 2<sup>nd</sup>e phase de travaux de restructuration du lycée.
- 129.524 € à 5 lycées du Puy-de-Dôme pour travaux urgents.

### Aménagement du territoire et politique de la ville

- « Contrats Auvergne + » : 838.416 € pour les projets de territoire dans le Puy-de-Dôme dont 645.000 € pour la création de nouveaux locaux pour l'école de musique d'Ennezat.
- Mise en place de parcours de formation ouverte à distance : 150.000 € à 2 lauréats.
- **Politique de la ville et requalification urbaine : plus de 1,35 million d'€** à la ville de Clermont pour aménager des espaces publics à la Gauthière (parc, zone centre commercial) et créer une liaison piétonne Neyrat-Gomel.

### Tourisme, environnement et politique énergétique

- 107.735 € au titre du fonds d'intervention touristique pour la mise en œuvre du projet « espace Sancy VTT » et la mise en valeur du site de Gayme.
- Plan biodiversité : 23.261 € à la Ligue de Protection des Oiseaux.
- 25.000 € au Centre Régional d'Education à l'Environnement Auvergne pour ses actions 2010.

## **Jeunesse, culture, usages numériques, sport et vie associative**

- 151.600 € pour les projets culturels de territoire du Puy-de-Dôme.
- Education artistique : 37.000 € pour à la fédération des sociétés musicales de la Région Auvergne.
- 35.107 € à l'association Fédération des relais ASEVE pour la création d'un emploi-tremplin pour une personne en situation de handicap et l'adaptation de son poste de travail.
- 781.580 € aux Clubs sportifs de haut niveau.
- 875.000 € pour la construction d'un équipement sportif nautique à Cournon.

## **Enseignement supérieur, recherche et innovation**

- Bourses innovation : 84.500 € aux universités Blaise Pascal et d'Auvergne pour 3 projets innovants.
- **1,55 million € pour la recherche et l'innovation technologique.**
- 97.514 € au titre de la coopération avec Madagascar pour la mise en œuvre du schéma du tourisme durable et du thermalisme.